



MISSION INTERSERVICES DE L'EAU

8 Bd Benoîte Danesi
20411 BASTIA cedex 9
☎ : 04 95 32 84 00 📠 : 04 95 32 64 50
Bureaux ouverts de 8h à 12h et de 14h à 17h

DÉCLARATION D'OUVRAGE SOUTERRAIN

(Sondage, forage, création de puits en vue d'effectuer un prélèvement dans les eaux souterraines)
Articles R.214-1 à R.214-56 du code de l'environnement – Rubrique 1.1.1.0

Renseignements à fournir par le maître d'ouvrage

1) Identification du demandeur :

Nom et Prénom :

Agissant en qualité de :

Pour le compte de :

Adresse :

Code Postal : Commune :

2) Localisation de l'ouvrage projeté :

Commune : Références cadastrales :

Lieu-dit :

**Joindre un plan de localisation en indiquant le forage par une croix sur une carte IGN au 1/25000^{ème}
(www.geoportail.fr) et/ou sur l'extrait cadastral**

Date de réalisation des travaux :

Désignation et distance des cours d'eau, canaux, plans d'eau les plus proches :

.....

.....

3) Contraintes réglementaires affectant le site d'implantation :

L'ouvrage projeté se trouve-t-il dans une zone concernée par :

- un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ?.....
- un plan de prévention des risques naturels ?.....
- un périmètre de protection d'un captage d'eau potable ?.....
- un périmètre de protection d'une source d'eau minérale ?.....
- un périmètre de protection de stockages souterrains (gaz) ?.....

Commentaires :.....

4) Caractéristiques techniques prévisionnelles du projet :

- Profondeur présumée de l'ouvrage :
- Débit attendu :
- Méthodes d'exécution de l'ouvrage :
- Entreprise qui réalisera les travaux :
- Hydrogéologue qui suivra les travaux :

5) Caractéristiques après réalisation ¹ :

- Destination finale de l'ouvrage :
- Coupe géologique de l'ouvrage :
- Capacité maximale de l'ouvrage :
- Débit de pompage installé :
- Volume annuel qui sera prélevé :
- Incidence sur la nappe ou sur d'éventuels forages existants :

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à..... , le.....

Signature :

Dossier à retourner en 3 exemplaires à l'adresse indiquée en en-tête.

¹ **Nota bene** : le paragraphe 6 sera rempli après exécution de l'ouvrage. Il pourra être remplacé par l'envoi à la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture du rapport final de l'hydrogéologue.